



CIRCULAIRE N° 2705 DU 05/05/2009

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	Label « Mangerbouger » 2010 - Appel à candidatures		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2008-2009		

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Administrateurs des internats et homes d'accueil ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des Centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux équipes des services PSE ;
- Aux équipes des centres CLPS ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE
CONTACT	Virginie ROTH (02 690 82 32, virginie.roth@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI
DATE LIMITE D'ENVOI	10 juin 2009

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement de la Communauté française a décidé d'octroyer, pour la troisième année consécutive, un **label « Mangerbouger »** aux écoles.

Qu'est-ce que le label « Mangerbouger »?

L'appel à candidatures Label « MangerBouger » s'inscrit dans le cadre de la **Politique de promotion des attitudes saines** sur les plans alimentaire et physique pour les enfants et adolescents de la Communauté française (www.mangerbouger.be), que vous connaissez déjà puisque plusieurs projets sont régulièrement lancés (ateliers du goût, formations pour le personnel de cuisine, projet d'accompagnement des collectivités scolaires,...).

En effet, il est souvent fait état des effets néfastes de nos nouveaux modes de vie sur la santé des populations. A ce jour, près d'un enfant sur cinq est en surpoids en Belgique et près d'un adulte sur deux.

Cette labellisation se fonde sur la mise en œuvre d'un projet « Attitudes saines » prenant en compte les actions éducatives menées ainsi que la qualité et la diversité de l'offre **alimentaire** et **d'activités physiques** mise à la disposition des élèves.

La mise en place de ce label poursuit principalement **trois objectifs** :

- **valoriser les actions déjà menées par certaines écoles sur cette thématique ;**
- **encourager les autres écoles à développer de tels projets ;**
- **formuler des recommandations pour soutenir la dynamique de ces écoles.**

Nous souhaitons donc, par l'intermédiaire de ce label, vous inciter à promouvoir auprès des enfants et des jeunes de votre établissement des comportements favorables à la santé en matière d'alimentation et d'activité physique.

Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert à tous les établissements scolaires de la Communauté française (tous réseaux, types d'enseignement et niveaux confondus).

Les projets doivent être introduits et signés par les chefs d'établissement ou Pouvoirs organisateurs concernés via le formulaire de candidature annexé à la présente. Ce formulaire est également disponible sur les sites www.mangerbouger.be, www.enseignement.be et www.adepts.be

Merci de compléter un formulaire par implantation.

Tous les niveaux d'enseignement de l'implantation devront être concernés par le projet « MangerBouger » décrit dans le formulaire.

Les formulaires sont à retourner, au plus tard pour le 10 juin 2009, à :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Virginie Roth

Label MangerBouger 2010 (3F344)

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles

Dès réception du formulaire de candidature par l'Administration, chaque établissement recevra par mail, l'accusé de réception du dossier.

La procédure

Une **Commission chargée d'attribuer les labels** sera mise en place et présidée par la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire ou par son délégué. Elle sera composée :

- d'un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire
- d'un représentant de la Direction générale de la Santé
- d'un représentant de la Direction générale du Sport
- d'un représentant des centres psycho-médico-sociaux (CPMS)
- d'un représentant des services de promotion de la santé à l'école (SPSE)
- d'un représentant des centres locaux de promotion de la santé (CLPS)
- d'un représentant d'un service communautaire de promotion de la santé
- d'un représentant d'une asbl active en matière de promotion de la santé
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs
- d'un représentant de chaque Fédération d'association de parents
- d'un (e) diététicien(ne).

De juillet à octobre 2009, chaque dossier sera lu par deux membres de la Commission d'attribution. Ces derniers évalueront les dossiers selon une grille d'analyse précise et vérifieront, en priorité, l'adéquation du projet avec les critères d'attribution définis dans la présente circulaire (cf ci-dessous).

A partir du 1^{er} octobre 2009, les deux conseillers en alimentation seront chargés de se rendre sur le terrain afin de constater les bonnes pratiques des établissements ayant déposé un dossier.

Suite à ces visites, la Commission d'attribution de ce label sera invitée à se réunir afin de sélectionner les établissements auxquels sera octroyé le label. Les résultats de cette sélection seront annoncés par courrier en janvier 2010.

Les écoles labellisées ou non recevront de la Commission d'attribution une série de recommandations en matière d'attitudes saines à mettre en œuvre.

Les labels seront remis lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu en janvier 2010.

La liste des écoles labellisées sera reprise sur le site www.mangerbouger.be afin de diffuser et systématiser leurs bonnes pratiques.

Les décisions de la Commission d'attribution seront sans appel.

Critères d'attribution du label « Mangerbouger »

Quatre critères seront considérés comme **obligatoires** dans l'attribution des labels.

La Commission d'attribution veillera à ce que :

- les dimensions « alimentation équilibrée » ET « activité physique » soient inscrites au projet d'établissement ;
- l'établissement développe une collaboration avec le centre PMS, le service PSE et/ou tout autre acteur non-marchand, concernant une thématique liée à l'« alimentation équilibrée » et/ou à l'«activité physique » ;
- le volet « Manger » ET le volet « Bouger » soient intégrés dans le dossier de candidature
- en outre, **pour les écoles labellisées en 2008 et/ou 2009**, la Commission d'attribution s'assurera que les recommandations émises ont bien été prises en compte.

Pour décerner le label « Mangerbouger », la Commission d'attribution se basera sur l'évaluation des deux volets « Manger » et « Bouger »

- ❖ Le volet « Manger » (*promouvoir des comportements favorables à la santé en matière d'alimentation*) se rapporte aux actions éducatives menées ainsi qu'à la qualité et à la diversité de l'offre **alimentaire** mise à la disposition des élèves.
- ❖ Le volet « Bouger » (*promouvoir des comportements favorables à la santé en matière d'activités physiques et sportives*) se rapporte aux actions éducatives menées ainsi qu'à la qualité et à la diversité des activités physiques proposées aux élèves, au-delà des cours d'éducation physique.

Ces deux volets devront être déclinés en deux grands axes.

- ❖ l'offre, le cadre et l'environnement : l'offre alimentaire dans le cadre du restaurant scolaire, l'accès à l'eau, l'offre d'alternatives aux en-cas sucrés et gras, aux sodas, les possibilités de faire de l'activité physique pendant les récréations, les temps libres ou les déplacements, le lieu et le cadre des repas, l'infrastructure favorisant la mobilité et l'activité physique et sportive...
- ❖ les aspects méthodologiques, pédagogiques et éducatifs : le projet d'établissement, les partenariats, l'implication des élèves, des parents, de l'équipe éducative et du personnel ouvrier, le travail éducatif sur les attitudes saines, la réflexion sur la publicité, le marketing et la vente

Pour chaque dossier, la Commission d'attribution sera donc particulièrement attentive :

- **à la prise en compte de chacun de ces deux axes, pour les deux volets concernés par le Label**
- **à la cohérence entre l'offre proposée par l'établissement et les actions éducatives mises en place pour développer les attitudes saines.**

Durée de validité du label 2010

Le Label « MangerBouger » 2010 récompense les actions mises en place sur l'année scolaire 2008-2009. Il sera attribué aux écoles, début 2010, avec une **durée de validité d'une année civile**, renouvelable lors du prochain appel à candidatures.

Pendant cette période, il sera évidemment demandé aux établissements labellisés de poursuivre leur projet.

Soutien

Si vous souhaitez un soutien dans la mise en place de votre projet «Mangerbouger », vous pouvez faire appel :

- ❖ à nos deux conseillers en alimentation saine
 - pour Bruxelles, le Brabant wallon, les provinces du Luxembourg et de Namur :
Benoît Rousse - 02.690.84.44 - 0497 54 22 61 - benoit.rousse@cfwb.be
 - pour les provinces du Hainaut et de Liège
Jean-Marie Dessard: 02.690.83.15 - 0477 57 70 88 - jean-marie.dessard@cfwb.be
- ❖ aux Centres Locaux de Promotion de la Santé (CLPS) pour une aide méthodologique
www.sante.cfwb.be
- ❖ aux Centres de Conseil du Sport dont vous trouverez les coordonnées sur www.adepts.be

Nous vous invitons également à consulter le site internet www.mangerbouger.be dans lequel vous trouverez de nombreux exemples de projets « attitudes saines » mis en place par d'autres établissements scolaires.

En vous remerciant vivement de votre intérêt, je vous souhaite d'excellents moments dans le cadre de la préparation de vos projets

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

3. Le volet « Manger »

3.1. L'offre, le cadre et l'environnement

3.1.1. Les repas de midi

a) Quel est, dans votre établissement, le nombre d'élèves mangeant :

- des repas chauds ? _____
- des repas-tartines ? _____
- du potage ? _____
- des sandwichs ? _____
- des salades ? _____
- autre petite restauration (pizzas, hamburgers, frites, croque-monsieur, cornet de pâtes...)
précisez l'offre: _____
- autres ? Précisez : _____

Si votre établissement propose des repas chauds, quatre semaines consécutives de menus devront être annexées au présent formulaire.

b) Les repas chauds sont-ils :

- préparés par les contractuels de l'établissement ? **OUI - NON**
- préparés par le CPAS ? **OUI - NON**
- livrés par un traiteur local ou par un restaurateur de collectivité ? **OUI - NON**
précisez son nom : _____
- pris dans un autre établissement scolaire ou dans un autre lieu ? **OUI - NON**
lequel ? _____
- autre (section hôtelière / section aide aux personnes, parents, grands-parents...) :
précisez : _____

Tous les élèves (y compris ceux qui prennent un repas-tartines) ont-ils la possibilité de consommer du potage? **OUI - NON**

Si non, pourquoi ?



c) Quelles boissons sont proposées aux élèves pendant les repas ?

d) Où les repas chauds sont-ils pris ? _____

Où les repas- tartines sont-ils pris ? _____

3.1.2. L'accès à l'eau de distribution

Vos élèves ont-ils accès à l'eau de distribution :

- pendant les repas ? **OUI - NON**
- pendant les récréations ? **OUI - NON**
- après le cours d'éducation physique ? **OUI - NON**
- en classe ? **OUI - NON**

Si oui, de quelle manière ? (fontaine à eau, robinet en classe, lavabo dans les toilettes, dans le couloir, cruches...) _____

3.1.3. Les collations

a) Votre établissement dispose-t-il de distributeurs de boissons et/ou d'en-cas ? **OUI - NON**

Si oui, combien ? _____

Votre établissement dispose-t-il d'un ou plusieurs petits magasins ? **OUI - NON**

b) Quels sont les en-cas proposés :

- en petits magasins ?

- en distributeurs ?



3.1.4. Votre plan d'actions pour améliorer l'offre, le cadre et l'environnement

Quels sont les objectifs que vous visez et quelles sont les mesures concrètes que vous avez mises en œuvre ou que vous souhaitez mettre prochainement en œuvre :

- pour encourager les élèves à faire des choix « équilibrés » ?
- pour promouvoir la consommation de l'eau de distribution ?
- pour réduire la consommation des en-cas sucrés et gras et des sodas par les élèves ?

(suppression des distributeurs, amélioration du cadre et / ou de l'ambiance du restaurant scolaire, installation de robinets fontaines...)

Les mesures que vous mentionnez doivent être effectives pendant l'année scolaire 2008-2009.

Pour chacune des mesures que vous décrivez, précisez le public visé.

3.2. Les aspects méthodologiques, pédagogiques et éducatifs

3.2.1. Les actions éducatives

Quelles sont les actions éducatives / pédagogiques (campagnes de sensibilisation, animations en classe...) mises en place

- pour encourager les élèves à faire des choix « équilibrés »
- pour promouvoir la consommation de l'eau de distribution
- pour réduire la consommation des en-cas sucrés et gras et des sodas par les élèves



3.2.2. L'implication de l'équipe éducative, des élèves, des parents

Les enseignants sont-ils :

• informés du projet ? OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ? OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les élèves sont-ils :

• informés du projet ? OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ? OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les parents sont-ils :

• informés du projet ? OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ? OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?



Le personnel de cuisine est-il :

• **informé du projet ?**

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• **impliqué dans votre projet ?**

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les encadrants des temps de midi sont-ils :

• **informés du projet ?**

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• **impliqués dans votre projet ?**

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

3.2.3. Les partenariats

Votre établissement a-t-il développé des partenariats avec une institution, un organisme extérieur à l'école afin d'améliorer l'alimentation ?

ⓘ Pour rappel, la mise en place d'une collaboration avec le Centre PMS, le Service PSE ou tout autre acteur non-marchand, concernant une thématique liée à l'alimentation équilibrée et /ou à l'activité physique est un critère OBLIGATOIRE.

• **Avec le Service PSE**

OUI - NON

Coordonnées du Service PSE :

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure (fréquence, public, rôle du PSE)



• Avec le Centre PMS

OUI - NON

Coordonnées du Centre PMS :

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure (fréquence, public, rôle du PMS)

• Avec une autre structure ?

OUI - NON

Coordonnées de la structure

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure (fréquence, public, rôle de la structure)

4. Le volet « Bouger »

4.1. L'offre, le cadre et l'environnement

4.1.1. Les récréations et le temps de midi

a) Un environnement et du matériel encourageant l'activité physique est-il accessible pendant les récréations et le temps de midi ? OUI - NON

Si oui, précisez (quoi ? quand ? pour qui ?) :



b) **Des activités (libres et organisées) encourageant l'activité physique sont-elles prévues pendant les récréations et le temps de midi ?** **OUI - NON**

Si oui, précisez (quoi ? quand ? pour qui ?) :

c) **Précisez le coût éventuel de chacune des activités décrites :**

4.1.2. Les temps d'accueil extrascolaire (mercredi après-midi et après le temps scolaire)

a) **Un environnement et du matériel encourageant l'activité physique est-il accessible pendant les temps d'accueil extrascolaire ?** **OUI - NON**

Si oui, précisez (quoi ? quand ? pour qui ?) :

b) **Des activités (libres et organisées) encourageant l'activité physique sont-elles prévues pendant les temps d'accueil extrascolaire ?** **OUI - NON**

Si oui, précisez (quoi ? quand ? pour qui ?) :

c) **Précisez le coût éventuel de chacune des activités décrites :**



4.1.3. Votre plan d'actions pour améliorer l'offre, le cadre et l'environnement

Quels sont les objectifs que vous visez et quelles sont les mesures concrètes que vous avez mises en œuvre ou que vous souhaitez mettre prochainement en œuvre pour encourager l'activité physique au quotidien, en dehors des cours d'éducation physique ? (nouvelle infrastructure, aménagement de la cour de récréation, mise en place d'un plan de déplacement scolaire...)

Les actions que vous mentionnez doivent être effectives pendant l'année scolaire 2008-2009.

Pour chacune des mesures que vous décrivez, précisez le public visé.

4.2. Les aspects méthodologiques, pédagogiques et éducatifs

4.2.1. Les actions éducatives

Quelles sont les actions éducatives / pédagogiques mises en place pour encourager l'activité physique au quotidien, en dehors des cours d'éducation physique.



4.2.2. L'implication de l'équipe éducative, des élèves, des parents

Les enseignants sont-ils :

• informés du projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les élèves sont-ils :

• informés du projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les parents sont-ils :

• informés du projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les éducateurs et les animateurs sont-ils :

• informés du projet ?

OUI - NON



Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

4.2.3. Les partenariats

Votre établissement a-t-il développé des partenariats avec une institution, un organisme extérieur à l'école afin d'améliorer l'activité physique et sportive ?

① Pour rappel, la mise en place d'un partenariat avec le Centre PMS, le Service PSE ou tout autre acteur non-marchand est un critère OBLIGATOIRE.

• Avec le Service PSE

OUI - NON

Coordonnées du Service PSE :

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure (fréquence, public, rôle du PSE)

• Avec le Centre PMS

OUI - NON

Coordonnées du Centre PMS :

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure (fréquence, public, rôle du PMS)

• Avec une structure sportive (club sportif, centre sportif) ?

OUI - NON

Coordonnées de la structure

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure sportive (fréquence, public, rôle de la structure)



- Avec une autre structure ? **OUI - NON**

Coordonnées de la structure

Types d'aide et actions concrètes mises en place avec cette structure (fréquence, public, rôle de la structure)

5. Réflexion sur la publicité, le marketing et la vente

Votre établissement a-t-il développé une relation avec une firme privée ou avec le secteur de l'agro-alimentaire ? **OUI - NON**

Si oui, précisez la nature de ce partenariat :

- livraison de fruits ou autres denrées alimentaires **OUI - NON**
 approvisionnement des distributeurs **OUI - NON**
 matériel éducatif **OUI - NON**
 sponsoring pour un évènement **OUI - NON**
 autre ; précisez _____

Des projets pédagogiques développant le sens critique face aux pressions commerciales (lecture d'étiquettes, analyse de publicités...) sont-ils développés dans votre établissement ? **OUI - NON**

Si oui, précisez : _____

Pour rappel, les documents à annexer au présent formulaire sont :

- une copie de l'extrait du projet d'établissement se référant à l'alimentation équilibrée ET à l'activité physique et sportive;
- le cas échéant, quatre semaines consécutives de menus pour les repas chauds.

Je soussigné(e), _____, certifie que les informations contenues dans le présent formulaire de candidature sont, à ma connaissance, correctes.

Lieu, date, signature, nom, fonction

